

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1er octobre 2015

2015 DFPE 104 Subvention et avenant n° 2 (50.253 euros) à l'association La Planète des Enfants pour la structure multi-accueil (14e).

Mme Nawel OUMER , rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association La Planète des Enfants ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 14 septembre 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Nawel OUMER au nom de la 4e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n°2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association La Planète des Enfants ayant son siège social 6, villa Moderne (14e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 50 253 euros est allouée à l'association La Planète des Enfants (n° SIMPA 20200, n° dossier 2015_00768).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, rubrique 64, article 6574, ligne VF 30002 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2015 et suivantes, selon la décision de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO